



## Présentation de l'étude de zone de l'Estuaire de l'Adour

### Qu'est-ce qu'une étude de zone ?

Une « étude de zone » est une démarche d'évaluation :

- des impacts des activités humaines sur l'état des milieux, et
- des risques ou des impacts sanitaires inhérents pour les populations.

Elle est conduite sur un territoire soumis à un ensemble complexe de pollutions, afin d'identifier et de hiérarchiser des actions, pour prendre en charge et maîtriser ces risques ou impacts.

Plusieurs études de ce type ont été réalisées depuis 2004 en France, dans des zones où se déroulent des activités polluantes importantes (industries, transports...) : Dunkerque, Carling, Fos-sur-Mer, Lacq, Bordeaux...

L'étude de zone est une démarche collective, non réglementaire, qui implique administrations, industriels et gestionnaires, collectivités territoriales, associations, personnalités qualifiées, prestataires, etc. Sa gouvernance est assurée par un Comité d'Orientation Stratégique (COS), qui est le lieu de la concertation entre les parties prenantes. Le COS garantit la transparence des travaux et gère la communication des résultats.

Le déroulement et les bonnes pratiques pour la conduite d'une étude de zone sont décrits dans le [guide INERIS](#) publié en 2011.

### Pourquoi une étude de zone pour l'estuaire de l'Adour ?



A la fois dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques, l'activité industrielle sur l'estuaire de l'Adour date de plus de 150 ans. Elle regroupe aujourd'hui des entreprises appartenant à différents secteurs d'activités (sidérurgie, chimie, mécanique...). Encore dynamique, elle est en constante évolution. Avec elle, l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz constitue un tissu urbain dense et un nœud de transports important (fluviaux, maritimes, routiers, aériens, ferroviaires).

L'ensemble de ces activités génère un cumul de pollutions qui peut impacter la qualité de vie et la santé des populations. On parle de « point noir environnemental ».

Pour évaluer et gérer ces pollutions, les études réglementaires ne suffisent pas : elles nécessitent une gestion cohérente à l'échelle du territoire. C'est pourquoi une étude de zone a été lancée par le SPPPI Estuaire de l'Adour **le 12 juillet 2012**.

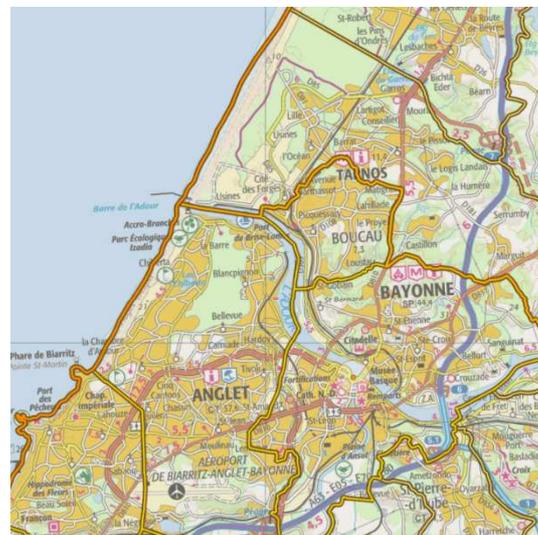
Cette démarche s'inscrit dans le deuxième [Plan Régional Santé-Environnement](#) (PRSE 2) de l'Aquitaine.

### Quels sont le coût et la durée de l'étude ?

Le coût pour la réalisation de l'étude est estimé à 300 000 €. L'Etat, par l'intermédiaire de la DREAL Aquitaine, a engagé 40 000 €, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage via l'INERIS et engagé 107 000€, pour la réalisation des phases 1 et 2 de l'étude de zone. Le complément sera sollicité auprès des collectivités locales, les industriels et/ou d'autres acteurs concernés. La durée de l'étude est prévue sur 3 ans.

## Sur quoi l'étude porte-t-elle ?

La zone d'étude retenue par le COS s'étend sur une superficie de 100 km<sup>2</sup> environ, sur les communes d'Anglet, Bayonne, Boucau et Tarnos. Elle inclut, outre les activités au bord du fleuve (ports, aciérie, quartier St-Bernard...), les usines Turbomeca au nord, et Dassault au sud, ainsi que l'autoroute à l'est. Les émissions de l'aéroport pourraient également être considérées, si les données disponibles montrent qu'elles sont significatives en termes d'exposition des habitants.



© IGN 2012 - www.geoportail.gouv.fr

L'étude porte, dans cette zone, sur :

- l'ensemble des émissions identifiées (industries, transports, activités portuaires, émissions résidentielles, tertiaires et agricoles, sites pollués...);
- les milieux air, sol, eaux superficielles et souterraines, aliments produits localement;
- les expositions par inhalation et ingestion, selon des scénarios adaptés aux activités des habitants.

## A quoi va-t-elle servir ?

Les enjeux sur la zone sont complexes : il s'agit à la fois de gérer les pollutions passées, de maîtriser les émissions actuelles, et d'accompagner les projets futurs. Et ce, pour plusieurs milieux (air, eau, sol).

Les objectifs de l'étude de zone peuvent être exprimés comme suit :

- Etablir l'état des lieux des pollutions pour prendre des mesures adaptées en fonction de l'incidence sur la santé et la qualité de vie ;
- Identifier et hiérarchiser des situations potentielles de risques préoccupants et les moyens de les gérer ;
- Contribuer au maintien durable de la qualité des milieux et à un aménagement concerté et maîtrisé du territoire ;
- Asseoir la crédibilité et la légitimité des services de l'Etat, et assurer la transparence et une communication concertée.

L'étude vise à être un outil d'aide, parmi d'autres, pour le développement durable et concerté du territoire. L'enjeu majeur en est le développement d'activités, industrielles et touristiques en particulier, dans **le respect de l'environnement et de la santé des populations**. Dans cette optique, les résultats de l'étude peuvent être utiles pour orienter les projets industriels (nouvelles installations), fonciers (logements, lieux d'accueil, etc.) et touristiques (mise en valeur du littoral et des espaces naturels) tout en préservant la qualité des milieux et la santé.

L'étude contribue aussi à l'implication des parties prenantes et à l'information des citoyens. A l'issue de l'évaluation, les rapports d'étude seront publiés de façon compréhensible. Les données recensées seront conservées et mises à disposition pour être utiles à d'autres études.

## Comment se déroule une étude de zone ?

Le déroulement de l'étude pour l'estuaire de l'Adour est prévu sur 3 ans jusque fin 2015.

Le guide INERIS (2011) présente pour l'étude de zone une démarche intégrée qui aboutit à l'analyse de l'état de l'environnement et/ou à la caractérisation des risques sanitaires. Elle s'appuie sur les méthodes existantes d'Interprétation de l'État des Milieux (IEM) et d'Évaluation des Risques Sanitaires (ERS), présentés dans les guides spécifiques du Ministère en charge de l'environnement ([2007](#)), de l'InVS ([2000](#)) et de l'INERIS (2013).

La démarche se décline en cinq phases.

### ***Phase 1 : État des lieux, Définition du schéma conceptuel des expositions***

Le schéma conceptuel décrit les sources de polluants, les transferts liés aux milieux environnementaux et à leurs usages. Il recense les populations exposées du fait de leurs modes de vie, de leur vulnérabilité et localisations. Il est construit à partir de l'inventaire des informations disponibles sur chacun de ces éléments.

### ***Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts***

La modélisation vient en complément des mesures dans l'environnement, incontournables dans le contexte des études de zone, mais ne les remplace pas. Elle apporte les premiers éléments pour la hiérarchisation des sources, polluants et milieux pertinents en vue d'évaluer l'exposition des populations. Elle aide à affiner le contour de la zone d'étude et à choisir l'emplacement des points de prélèvements pour les campagnes de mesures à prévoir ultérieurement.

### ***Phase 3 : Diagnostic de l'état des milieux***

Les mesures dans l'environnement sont le seul moyen d'évaluer, au moment de l'étude, l'état réel des milieux. Ceci pour caractériser ensuite l'exposition cumulée des populations liée à l'ensemble des sources locales et au bruit de fond. Lorsque des campagnes de mesures sont nécessaires, celles-ci doivent être conçues :

- sur la base du schéma conceptuel d'exposition, des résultats de la modélisation et des autres informations disponibles,
- dans l'optique d'en exploiter les résultats pour l'analyse de l'état de l'environnement et l'évaluation quantitative des risques.

### ***Phase 4 : Analyse de l'état actuel de l'environnement***

L'état actuel des milieux est qualifié sur la base des concentrations représentatives du bruit de fond local d'une part, et des valeurs de gestion (réglementaires ou non) d'autre part. Cette interprétation permet d'identifier parmi les milieux impactés, ceux qui :

- ne nécessitent aucune action particulière, c'est-à-dire permettant une libre jouissance des usages constatés sans exposer les populations à des risques préoccupants ;
- peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et les usages constatés ;
- nécessitent la mise en place d'un plan de gestion complexe.

Cette phase permet également de conclure sur la nécessité ou non d'une évaluation quantitative des risques sanitaires ciblée sur les substances, milieux et enjeux pertinents.

### ***Phase 5 : Caractérisation des expositions et des risques sanitaires***

Dans une étude de zone, la caractérisation des expositions et des risques sanitaires apporte les éléments pertinents pour :

- identifier les substances auxquelles les populations peuvent être exposées à des niveaux préoccupants pour leur santé ;
- identifier et hiérarchiser les populations concernées et les voies d'exposition ;
- comparer et hiérarchiser les contributions respectives aux risques des sources, polluants et /ou milieux de transfert ciblés.

La comparaison des risques attribuables permet ainsi de hiérarchiser les mesures de gestion envisagées et d'anticiper leur efficacité.

## ***Chronologie et état d'avancement de l'étude de zone de l'Estuaire de l'Adour***

**Janvier 2012** : la DREAL initie l'étude de zone en partenariat avec le SPPPI,

**Juillet 2012** : le SPPPI décide de lancer l'étude de zone,

**Juillet 2012 – juillet 2013** : le COS se met en place, élabore sa charte de fonctionnement, choisit un AMO (INERIS), établit un programme de travail et rédige le cahier des charges des Phases 1 et 2 de l'étude,

**Juillet 2013** : la DREAL lance le marché,

**Octobre 2013** : le marché est attribué à BERTIN Technologies et au Cabinet Nicolas NOUGER

**Novembre 2013** : présentation du programme et du planning au COS (rapport phases 1 et 2 septembre 2014) et démarrage de l'étude.

**Avril 2014** : fin de la phase 1 - **Juin 2014** : fin de la phase 2 – **Septembre 2014** : cahier des charges phase 3